

IV.1.3. LE BOCAGE BRESSUIRAIS

La bocage Bressuirais, se situant à 10 km environ à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, présente peu de différences par rapport à l'unité paysagère de la Gâtine du Parthenay. Il s'agit de deux paysages de bocage dont les caractéristiques sont très proches ; la distinction entre les deux unités paysagères est d'ordre culturelle plus que paysagère.

Le système bocager dense génère là aussi des ambiances intimes et des paysages fermés. Le vallonnement marqué de cette unité paysagère permet quelques vues plus lointaines sur le grand paysage, mais les perceptions longues restent tout de même ponctuelles et fortement limitées par les motifs arborés et arbustifs, caractéristiques du bocage Bressuirais.



Photo 45 : Le maillage bocager est dense et génère des paysages fermés

Les points d'eau et les hameaux et fermes isolées typique des paysages de bocages sont, comme pour l'unité de la Gâtine du Parthenay, souvent dissimulés par la végétation et ne se découvrent que ponctuellement.



Photo 46 : L'habitat dispersé du bocage est souvent masqué par des boisements

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le motif éolien n'est pas encore présent dans cette unité paysagère.

La topographie vallonnée associée à la trame bocagère dense permet peu de vues ouvertes et lointaines. De ce fait, et au vu de l'éloignement de cette unité paysagère au projet (> 10 km), une sensibilité potentielle faible vis-à-vis du projet est attribuée au bocage Bressuirais.

IV.1.4. LES PLAINES DE NEUVILLE, MONCONTOUR ET THOUARS

Au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle, à environ 3 km de celle-ci, l'unité paysagère des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars présente un paysage de grandes cultures, installées sur un relief quasi-plan. Le paysage est très ouvert et le regard porte loin, avec peu d'obstacles visuels présents dans la plupart des vues. Dans ces grands horizons, les rares éléments verticaux sont perçus de loin et fonctionnent comme des points focaux marquants : silhouettes de bourgs, châteaux d'eau, anciens terrils, lignes haute tension, éoliennes – avec les parcs d'Availles-Thouarsais-Irais et de Glénay notamment -, etc. Ils permettent de juger de la dimension du paysage cultivé. On trouve également dans cette unité paysagère de nombreux monuments mégalithiques et moulins installés sur les points dominants.



Photo 47 : La plaine offre de grands dégagements visuels sur les champs cultivés – l'élément vertical prend une dimension particulière dans cette étendue agricole

Les franges de la plaine sont marquées par la présence des vallées, dont le fond granitique contraste avec l'ensemble plat et calcaire de la plaine. Le secteur de plaine est peu drainé en comparaison du bocage, et les micro-cours d'eau sont rares.

L'habitat est plutôt groupé en petits bourgs ruraux compacts, selon l'organisation caractéristique du bâti en plaine. Les villages sont donc perçus de loin par leur silhouette depuis l'espace ouvert agricole.



Photo 48 : Silhouettes de bourgs et bâtiments agricoles ponctuent la plaine

Certains tronçons routiers sont bordés d'arbres d'alignement qui qualifient les parcours dans la plaine et en dynamisent les perceptions.



Photo 49 : Les alignements d'arbres le long des routes sont les principaux éléments arborés du paysage de plaine

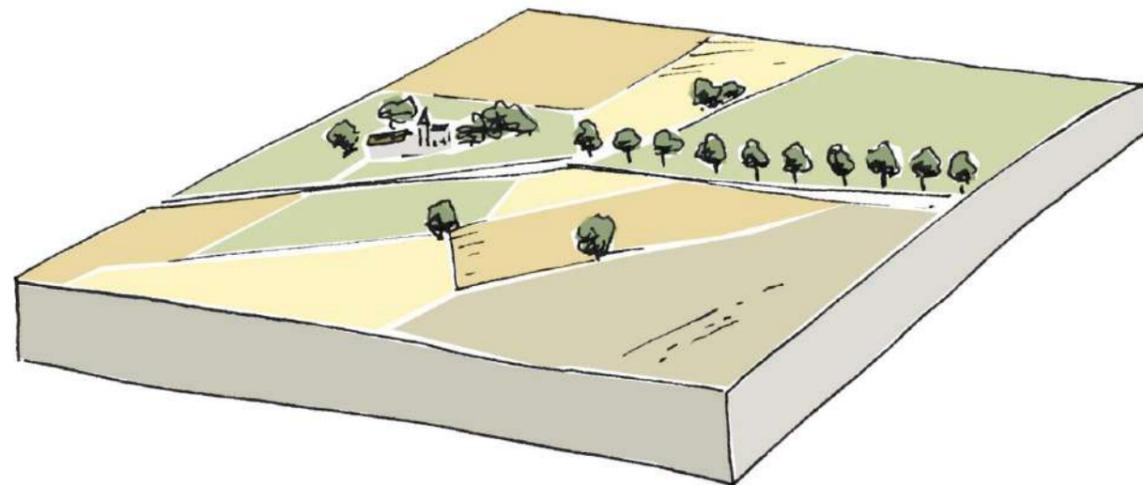


Figure 79 : Bloc diagramme des paysages des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars (Source : AEPE Gingko 2018)

Cette unité paysagère fournit une majorité de vues lointaines et ouvertes et donc la possibilité de percevoir un projet éolien en de nombreux points. Néanmoins, ce type de paysage apparaît compatible avec la perception de tels projets et le nouveau rapport d'échelle qu'ils impliquent. La sensibilité affectée à la plaine de Neuville, Moncontour et Thouars est donc modérée.

IV.1.5. LES VALLEES DU THOUET ET DE SES AFFLUENTS

La vallée du Thouet parcourt la zone d'étude du nord au sud, à minima à 1 km de la Zone d'Implantation Potentielle ; elle traverse les unités paysagères de bocage et de plaine dont elle marque parfois les limites. Les spécificités paysagères de la vallée en font une unité à part entière, complétée par les vallées attenantes de ses affluents, à savoir dans la zone étudiée : le Thouaret en rive gauche et le Gâteau en rive droite.

La nervation des vallées réunit les motifs paysagers de l'eau, du relief, d'une végétation spécifique, de parcours et d'implantations urbaines. Cette concentration d'éléments paysagers implique une sensibilité accrue de ces paysages spécifiques.

Le relief en creux de la vallée du Thouet est marqué par un certain encaissement et des affleurements en falaise des roches calcaires, principalement entre Airvault et Thouars. Le contraste du relief avec les paysages alentours est accentué par la présence des boisements en fond de vallée. Depuis le creux du relief, les vues limitées par la végétation et le relief des coteaux. Depuis les franges de la vallée en revanche, les perceptions permettent parfois des vues lointaines au-delà du coteau opposé. C'est le cas notamment en amont de Saint-Loup-Lamairé, où le cours du Thouet s'inscrit dans le paysage de bocage et dont les coteaux mettent en évidence, par les haies, le dessin du parcellaire sur les pentes depuis quelques points de vue. Entre Saint-Loup et Thouars, le relief occasionne également quelques points de vue dominants.



Photo 50 - Les vues fermées par la végétation et le relief au fond de la vallée



Photo 51 - Un point de vue large sur la vallée du Thouet depuis les coteaux

La végétation prend des formes diverses dans la vallée, avec une ripisylve d'aulnes, de frênes, d'ormes et de saules plus ou moins épaisse selon les secteurs, des prairies et cultures de fond de vallée ou encore des peupleraies. De manière générale, le Thouet se dévoile en de rares occasions, du fait de la forte présence de cette végétation de haies, ripisylve et peupleraies, et de l'organisation du réseau de voies de communication. Les franchissements de la rivière sont donc des points paysagers singuliers qui ouvrent des perspectives sur l'eau, souvent associées à un environnement construit patrimonial et de qualité. Le cours du Thouet est le lieu des principales implantations humaines (Thouars, Airvault, Saint-Loup-sur-Thouet...) et est accompagné des principaux itinéraires de randonnée et de découverte du patrimoine du territoire.



Photo 52 - Une des rares vues sur le Thouet depuis les berges, permise par un dégagement dans la ripisylve



Photo 53 - Sites bâtis dans la vallée du Thouet.

Le motif éolien est peu présent au sein de cette unité avec seulement le parc d'Availles-Thouarsais-Irais, au nord-ouest de la ZIP. Les parcs de Maisontier-Tesnière, Availles-Thouarsais-Irais et Glénay peuvent être perçus depuis les franges de la vallées.

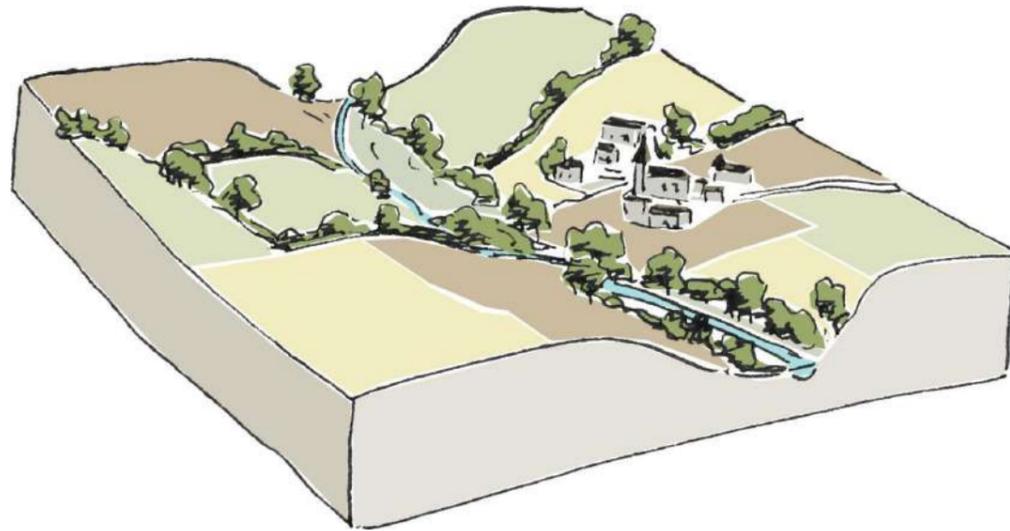


Figure 80 - Bloc-diagramme : paysages de vallées : vallées du Thouet et de ses affluents (Source : AEPE Gingko 2018)

Si les perceptions paysagères depuis le fond même de la vallée sont limitées par le relief, les vues de la vallée depuis les coteaux peuvent être lointaines. Cette unité paysagère concentre également un certain nombre d'éléments paysagers et patrimoniaux d'intérêt, sa sensibilité vis-à-vis de la mise en place éventuelle d'éoliennes au sein de Zone d'Implantation Potentielle est donc forte.

IV.1.6. LES VALLEES DU CLAIN ET DE SES AFFLUENTS

Cette unité paysagère, positionnée à environ 19 km au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, est à peine intersectée par l'aire d'étude éloignée. Cette importante distance permet d'ores-et-déjà d'établir que l'implantation d'éventuelles éoliennes au sein de la ZIP ne serait pas prégnante.

La sensibilité potentielle des vallées du Clain et de ses affluents est donc considérée comme potentiellement faible du fait de son éloignement à la ZIP et des masques visuelles présents (topographie, végétation).

IV.1.7. LE VIGNOBLE DU HAUT-POITOU

L'unité paysagère du vignoble du Haut-Poitou couvre une petite portion du territoire d'à peine 420 hectares à environ 17,5 km de la Zone d'Implantation Potentielle.

Cette aire de production viticole fait partie d'un ensemble plus important, dont les vignobles s'éparpillent çà et là dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Ceux-ci se noient dans des paysages bien plus vastes telles que les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars. Ces vignobles se concentrent sur des espaces pentus et composent des ambiances paysagères singulières, liant culture céréalières et vignobles.

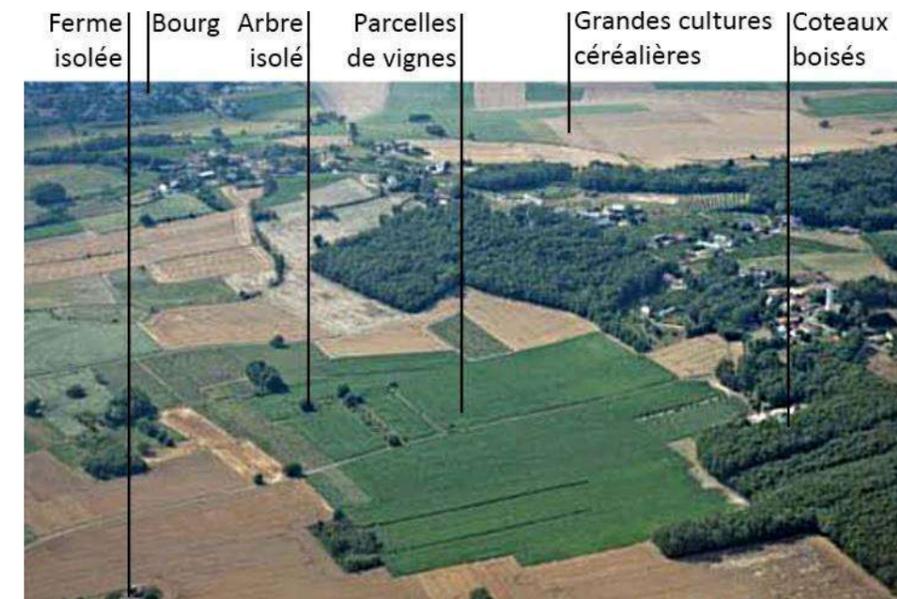


Photo 54 : Le vignoble du Haut-Poitou - Association des grandes cultures et des vignobles (Source : www.paysage-poitou-charentes.org/)

Au vu de l'éloignement de cette unité paysagère au projet (environ 17,5 km) et des masques visuels (végétation) présents, le Vignoble du Haut-Poitou est considéré comme ayant une sensibilité faible à l'égard du projet.

IV.1.8. LES AGGLOMERATIONS DE BRESSUIRE, THOUARS ET PARTHENAY

Dans l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes, les trois agglomérations de Bressuire, Thouars et Parthenay se distinguent du reste de la matrice paysagère par leur aspect urbain et sont présentées comme faisant partie de l'ensemble de paysage des vallées. En effet, ces trois unités paysagères sont toutes trois intimement liées à leur implantation au droit de points particuliers de cours d'eau. Ces villes sont des lieux qui permettent une accessibilité directe aux vallées dans lesquelles elles s'inscrivent. Leur « noyau paysager » est souvent développé autour d'un site spécifique, un événement du relief où du cours d'eau propice à l'établissement d'un site défensif ou d'un franchissement. Les ambiances paysagères associent alors l'architecture patrimoniale à la rivière et au relief.

Au nord de la zone d'étude, Thouars s'est développée sur un promontoire rocheux de la vallée du Thouet, à environ 20 km de la Zone d'Implantation Potentielle. À environ 16 km au sud de la ZIP, Parthenay est également implanté en bord de Thouet, avec une ville médiévale qui prend place dans une boucle de la rivière. Bressuire est associée à un épisode marqué du cours du Dolo, à environ 22 km à l'ouest de la zone d'étude. Les extensions urbaines plus récentes des agglomérations s'étendent au-delà de l'encaissement des vallées, au contact de la plaine à Thouars, et dans la matrice bocagère à Bressuire et Parthenay.



Photo 55 : Les agglomération de Bressuire, Thouars et Parthenay s'implantent dans des paysages de vallées
(Source : www.ville-bressuire.fr ; www.tourisme-deux-sevres.com ; www.cc-parthenay-gatine.fr)

Au sein de ces paysages urbains, les vues sont généralement limitées par le tissu bâti. En fonction des situations particulières et notamment topographiques, des vues lointaines peuvent exister, comme c'est notamment le cas

à Thouars sur une portion très furtive de la RD759 (Boulevard Alfred de Vigny) au-dessus du cimetière, et de la Tour du Prince de Galles dans le centre historique. La vue depuis cette tour n'est pas considérée comme représentative des unités paysagères d'agglomération, sa sensibilité est donc détaillée dans le chapitre consacré au patrimoine.

Le motif éolien est dans l'ensemble peu perceptible depuis ces agglomérations, hormis les parcs de Tiper (hors zone d'étude, à l'est de Thouars) et Mauzé-Thouarsais, tous deux visibles depuis la ville de Thouars.

Les paysages urbains de Thouars, Bressuire et Parthenay mettent en valeur des sites de vallée singuliers et un patrimoine de qualité. Du fait de leur éloignement à la Zone d'Implantation Potentielle et de la présence de nombreux masques visuels (bâti, végétal, topographique), ces unités paysagères sont peu susceptibles d'offrir des vues généralisées en direction du projet. La sensibilité potentielle affectée à ces paysages est donc faible, malgré les quelques perceptions visuelles possibles en direction de la ZIP depuis certains points très localisés de Thouars.

LA SENSIBILITE POTENTIELLE DES UNITES PAYSAGERES

Le tableau ci-après synthétise les résultats concernant la sensibilité potentielle des unités paysagères, et les recommandations associées.

La carte suivante spatialise les sensibilités des unités paysagères vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle.

Quatre unités paysagères nécessitent une vigilance particulière dans le cadre de l'élaboration du projet ;

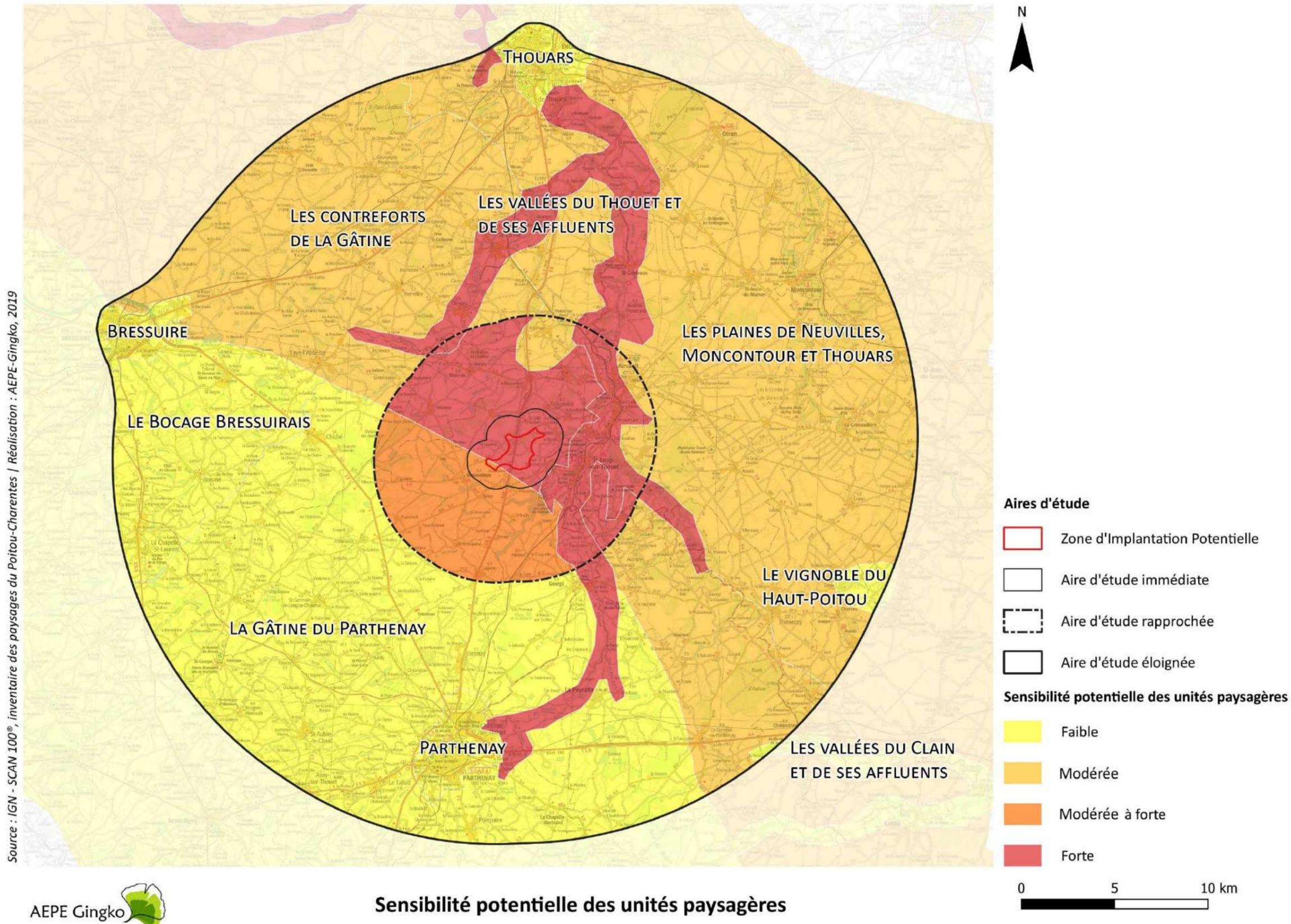
- **Les unités paysagères des contreforts de la Gâtine et, dans une moindre mesure, celle de la Gâtine du Parthenay, puisqu'elles accueillent la Zone d'Implantation Potentielle (sensibilité potentielle modérée à forte) ;**
- **Les vallées du Thouet et de ses affluents, du fait d'une concentration d'éléments paysagers d'intérêt et des vues ouvertes en direction de la ZIP possibles depuis les coteaux (sensibilité potentielle forte) ;**
- **Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars permettant des vues lointaines du fait d'une certaine horizontalité des paysages (sensibilité potentielle modérée).**

Les autres unités paysagères répertoriées présentent une sensibilité potentielle faible car leur contexte topographique, leur trame végétale, ainsi que leur éloignement par rapport à la ZIP impliquent une absence de risque de visibilité significatif.

Tableau 136 : Synthèse de l'analyse de la sensibilité paysagère, classé par type de paysages (bocage, plaines, vallées, vignobles puis agglomérations)

Unité paysagère (UP)	Enjeux	Sensibilité	Recommandations
Les contreforts de la Gâtine <i>(UP dans laquelle se situe la Zone d'Implantation Potentielle)</i>	<p>Ambiance rurale et homogène de paysage vallonné, nettement creusé par son réseau hydrographique.</p> <p>Paysages de transition entre les bocages du sud-est et les vallées du nord-est : le maillage bocager est lâche mais structurant, et se greffe aux ripisylves denses des cours d'eau.</p> <p>Motif éolien d'ores-et-déjà perceptible, notamment avec les parcs éoliens de Noirterre, Coulonges-Thouarsais, Glenay et Maisontiers-Tessonnière.</p>	MODEREE A FORTE	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Composer une implantation lisible depuis les principaux points dégagés de l'unité ⇒ Préserver les haies résiduelles du bocage et l'ensemble des structures arborées d'intérêt paysager (arbres isolés...) ⇒ Être vigilant vis-à-vis du respect de l'échelle des micro-paysages de vallons et vallées des contreforts bocagers
La gâtine du Parthenay <i>(UP dans laquelle se situe la Zone d'Implantation Potentielle)</i>	<p>Réseau de vallons foisonnant et aux orientations multiples, parcouru d'un réseau hydrographique important.</p> <p>Ambiances paysagères issues d'un maillage bocager dense.</p>	FAIBLE A FORTE	
Le bocage Bressuirais <i>(UP à environ 10 km à l'ouest de la ZIP)</i>	<p>Motif éolien peu perceptible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.</p>	FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aucune recommandation particulière
Les plaines de Moncontour, Neuville et Thouars <i>(UP à environ 3 km au nord-est de la ZIP)</i>	<p>Paysages de grandes cultures associé à un relief quasi-plan : horizontalité des lignes du paysage dont les éléments verticaux (dont quelques éoliennes) attirent le regard.</p> <p>Motif éolien déjà perceptible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, notamment avec les parcs de Glénay et Availles-Thouarsais-Irais.</p>	MODEREE	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Tenir compte de la grande ouverture du paysage et de l'importance des autres points d'appel verticaux ⇒ Tenir compte des vues panoramiques lointaines ⇒ Vérifier la perception du projet depuis les lieux ponctuels offrant des vues sur la vallée du Thouet
Les vallées du Thouet et de ses affluents <i>(UP à environ 1 km à l'est de la ZIP)</i>	<p>Relief en creux des vallées du Thouet, du Thouaret et du Gâteau, accentué par le fort boisement.</p> <p>Implantation humaine dans les vallées et existence d'un intérêt touristique.</p> <p>Motif éolien peu perceptible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.</p>	FORTE	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Vérifier l'absence de perception majeure du projet depuis les paysages fermés de la vallée, avec une attention particulière pour les traversées urbaines de la rivière. ⇒ Porter une attention particulière aux perceptions en rebord de coteau est de l'unité ⇒ Prendre en compte les éventuelles vues panoramiques depuis les versants

Unité paysagère (UP)	Enjeux	Sensibilité	Recommandations
			⇒ Vérifier les perceptions depuis les lieux à enjeux et fréquentés de cette sous-unité : axes, lieux de vie et d'habitat, lieux touristiques
Les vallées du Clain et de ses affluents <i>(UP à environ 19 km au sud—sud-est de la ZIP)</i>	Paysages de vallées, à peine intersectés par l'aire d'étude éloignée.	FAIBLE	⇒ Aucune recommandation particulière
Le vignoble du Haut-Poitou <i>(UP à environ 17,5 km au sud-est de la ZIP)</i>	Unité paysagère de petite taille, liant cultures céréalières des plaines et vignobles.	FAIBLE	⇒ Aucune recommandation particulière
L'agglomération de Parthenay <i>UP à environ 20 km au sud de la ZIP)</i>	Villes de vallée évoluant autour d'un site défensif ou d'un franchissement, dont les extensions urbaines s'étendent dans les bocages et les plaines alentours.	FAIBLE	⇒ Aucune recommandation particulière
L'agglomération de Thouars <i>(UP à environ 20 km au nord de la ZIP)</i>	Présence des nombreux masques visuels, notamment bâtis.	FAIBLE	
L'agglomération de Bressuire <i>UP à environ 22 km à l'ouest de la ZIP)</i>	Motif éolien d'ores-et-déjà visible depuis la ville de Thouars avec les parcs de Tiper (hors zone d'étude, à l'est de Thouars) et Mauzé-Thouarsais.	FAIBLE	



Sensibilité potentielle des unités paysagères

Carte 138 : Sensibilité potentielle des unités paysagères

IV.2. LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

IV.2.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le relief est une composante essentielle du paysage. En fonction de ses caractéristiques, des lignes de force se dégagent dans les territoires étudiés. Il est donc nécessaire de l'analyser pour comprendre les dynamiques qu'il génère. Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans ce contexte : cartes, coupes topographiques, etc.

IV.2.1.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La carte ci-après présente le relief à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, et permet de localiser les différentes coupes topographiques utilisées.

Le sud et le sud-ouest de l'aire d'étude éloignée est occupé par le socle granitique qui supporte les paysages de bocage Bressuirais et de la Gâtine du Parthenay. Il s'agit du secteur le plus haut de l'aire d'étude éloignée, avec une altitude moyenne de l'ordre de 220m. Les terrains imperméables de cette zone impliquent un fort ruissellement générant un chevelu hydrographique dense de ruisseaux et micro-cours d'eau. L'inclinaison globale en direction du nord-est draine la Gâtine en direction de la vallée du Thouet. En dépit de faibles dénivelés, le relief est chahuté, découpé par de très nombreux vallons et micro-talwegs dont les orientations sont multiples. Ce micro-vallonnement génère des perceptions toujours changeantes.



Photo 56 : Le relief vallonné du massif granitique des paysages de bocage génère des vues variées

À l'est de la vallée du Thouet, le relief du plateau calcaire est quasi-plan. On y trouve les altitudes les plus basses, entre 80 et 120m environ. Cette topographie implique des perceptions lointaines et un paysage très horizontal. Les buttes laissées par les anciennes activités d'extraction de granulats ressortent nettement dans la platitude de la plaine. Cette dernière est très peu drainée et on y trouve peu de ruisseaux. La Dive est le principale cours d'eau de cette entité géomorphologique, elle circule à l'est de l'aire d'étude éloignée.



Photo 57 : Le relief plan des plaines génère des paysages horizontaux

Entre ces deux ensembles géomorphologiques, la transition s'effectue par les contreforts de la Gâtine, dont le relief est légèrement moins chahuté que celui du massif granitique du Gâtinais. Les altitudes y varient entre 120 et 160m.



Photo 58 : Le relief légèrement vallonné des contreforts de la Gâtine permet des vues semi-lointaines depuis les points hauts

L'élément hydrographique principal de la zone d'étude est le cours du Thouet, dont la vallée découpe le territoire du sud au nord, de Parthenay à Thouars. La rivière entaille les terrains granitiques de son lit sinueux et décrit de nombreuses boucles. Le Thouaret est le principal affluent du Thouet, qu'il rejoint au sud de Thouars.

La vallée du Thouet est relativement encaissée, et les pentes des coteaux sont abruptes et resserrées sur la majorité du tracé de la rivière. Un dénivelé d'environ 30-40m sépare le fond de vallée du haut de coteau. Les paysages depuis l'intérieur de la vallée sont donc majoritairement fermés et les vues très courtes ; en revanche les rebords des versants peuvent permettre des dégagements visuels théoriquement plus profonds.



Photo 59 : Les vues se referment depuis les fonds de vallée (ici, le Thouaret depuis le bourg de Saint-Varent)



Photo 60 : Les pentes des versants de la vallée du Thouet sont abruptes (vue depuis le bourg d'Argentine)

Quelques grandes retenues d'eau sont présentes sur le territoire, la plus importante étant le lac du Cébron, au sud de la Zone d'Implantation Potentielle (cf. IV.3.3. Les éléments d'intérêt touristique). Le reste des surfaces en eau est représenté par une multitude de petites mares et retenues d'eau souvent à vocation agricole, localisées près des hameaux et parfois peu perceptibles dans le paysage, enfouies dans la végétation bocagère.

La Zone d'Implantation Potentielle s'insère à hauteur des contreforts de la Gâtine, entre la plaine et le massif granitique et donc en situation topographique intermédiaire, relativement aux autres ensembles topographiques environnants à l'échelle de l'aire éloignée. Les méandres du Thouet s'écoulent à moins de 2,5 km à l'est de la ZIP.

La coupe AA', ci-dessous, présente cette transition progressive d'un relief accidenté aux multiples vallons vers les plaines d'altitude moyenne moins élevée situées à l'est de l'aire d'étude éloignée. La multiplicité des cours d'eau au sein des unités paysagères de bocage est représentée par la coupe BB', ci-après. L'encaissement du Thouet et ses coteaux abruptes y sont clairement visibles.



Photo 61 : Le lac du Cébron – principale surface en eau à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

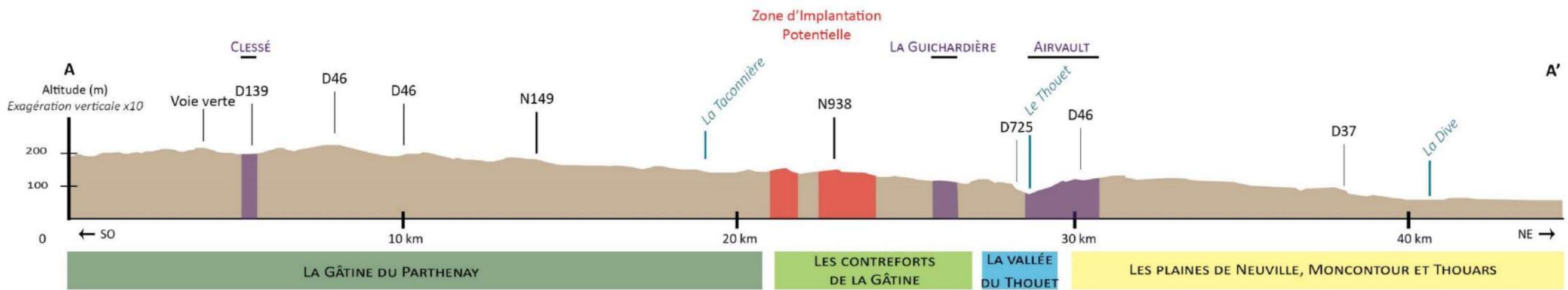


Figure 81 : Coupe topographique AA' selon un axe sud-ouest/nord-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x10)

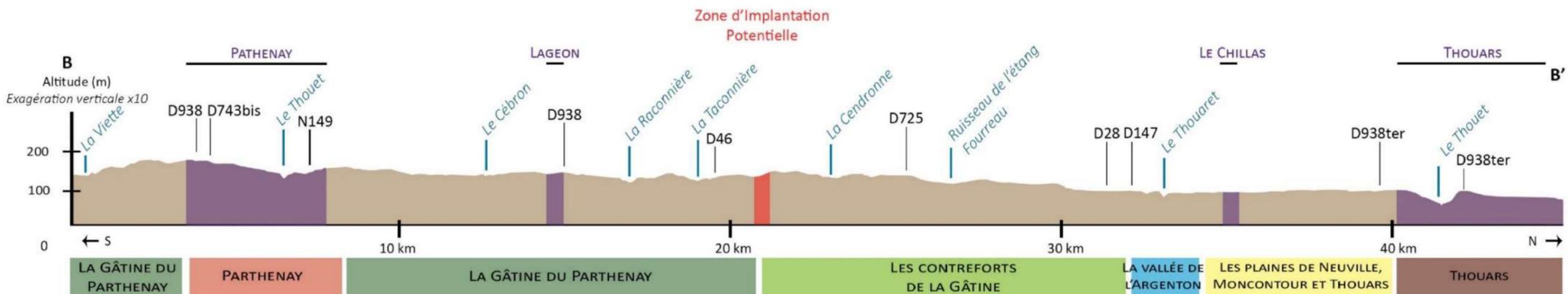
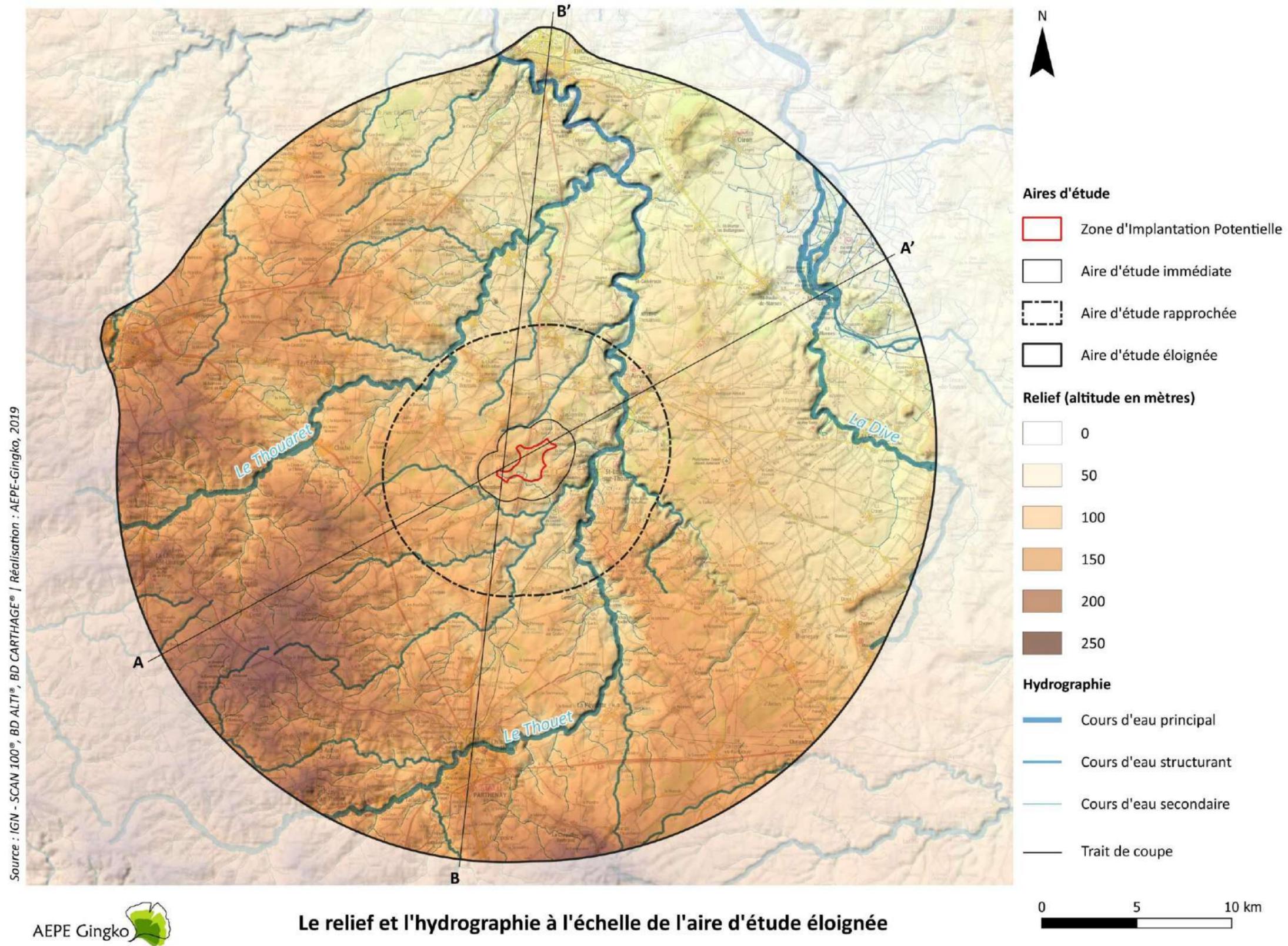


Figure 82 : Coupe topographique BB' selon un axe nord/sud, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x10)



Carte 139 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée